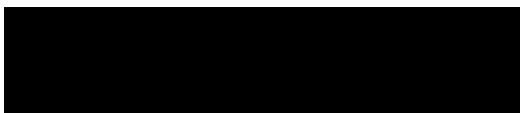


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 31 janvier 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.250



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 septembre 2023, dans laquelle vous visiez à obtenir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « [...] •Un tableau lisible a la machine (par exemple, en formac CSV ou Excel, et non PAS en pdf) contenant une liste de toutes les enquetes autorisees en vertu de l'article 489.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et, pour chaque enquete, le nom de l'etablissement vise et son adresse, le type d'etablissement dont il s'agit, la date ou l'enquete a ete autorisee, le motif de l'enquete (en fonction des paragraphes numerotes 1, 2, 3, et 4 de l'article 489.4), le statut de l'enquete (par exemple: a venir, en cours, terminee, etc.), et le statut de l'etablissement (par exemple: en activite, ferme, etc.)
- Pour chaque enquete terminee: le rapport d'enquete et les mesures prises par le ministre/ministere a la suite des conclusions de l'enquete. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre requête, nous vous transmettons un tableau recensé au ministère de la Santé et des Services sociaux faisant état des informations visées par votre demande.

... 2

Par ailleurs, deux rapports d'enquête sur les trois répertoriés sont disponibles aux liens Internet suivants :

https://cdn.cyberimpact.com/clients/30858/public/af72d4f8-f788-4235-7d2a-011553283989/files/2023-06-01_rapport-complet-urgence-HGL_15-mai-2023.pdf

https://www.msss.gouvdu.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/2022-11-17_floralies-rapport-final.pdf

De plus, vous trouverez ci-joint le troisième rapport recensé. Toutefois, certaines informations contenues dans ce dernier ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

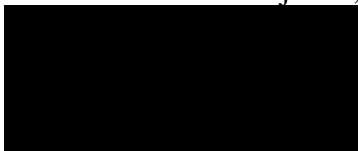
Vous trouverez, également annexés à la présente, des documents concernant les mesures prises à la suite des enquêtes. Toutefois, certaines informations contenues dans un de ces documents ont été caviardées puisqu'elles nous ont été communiquées par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal) et relèvent donc de sa compétence en vertu de l'article 48 de la loi précitée. Enfin, les plans d'action concernant l'Hôpital général du Lakeshore et des Centres d'hébergement et de soins de longue durée des Floralties-de-Lasalle inc. et des Floralties-de-Lachine inc. ne peuvent vous être communiqués en vertu de l'article 48 de la loi précitée puisqu'ils relèvent du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Ainsi, vous devez aussi adresser votre requête à la responsable de l'accès aux documents de cet établissement, aux coordonnées suivantes :

Centre intégré universitaire de santé
et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Madame Kim Tardif
Protection des renseignements personnels
Conseillère cadre - Gouvernance des données et protection
des renseignements personnels
2400, boulevard des Sources
Pointe-Claire (Québec) H9R 0E9
Téléphone. : 514 264-0461
kim.tardif.chsm@msss.gouv.qc.ca

Finalement, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées sont joints à la présente.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p.j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-12